

REPUBLIQUE DE GUINEE

D E C R E T

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

D/98/ 062 /PRG/SGG

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTANT NOMINATION
DE CADRES AU MINISTERE
DE LA SECURITE -

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU l'Ordonnance N° 030/PRG/SGG du 15 Juin 1998, portant Principes
Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des Structures
des Services Publics ;

VU le Décret D/96/N° 098/PRG/SGG du 09 Juillet 1996, portant nomination
du Premier Ministre ;

VU le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, nommant les membres du
Gouvernement, modifié par les Décrets D/97/013/PRG/SGG du 14 Février
1997 et D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ;

VU le Décret D/98/001/PRG/SGG du 5 Janvier 1998, portant organisation
du Ministère de la Sécurité ;

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er/ - Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les
Fonctions suivantes :

1 - Conseiller charge des Questions Techniques :

- Monsieur **Abdoulaye BARRY**, Commissaire Principal, précédemment
en service au Cabinet du Ministre.

**2 - Conseiller chargé des Questions Politiques
et Administratives :**

- Monsieur **Mohamed Karamo KANDET**, Administrateur Civil,
précédemment en service au Ministère de l'Intérieur et de la
Décentralisation.

**3 - Directeur Général Adjoint de la Police Nationale,
chargé des Questions Techniques :**

- Monsieur **Bory CONDE**, Commissaire de Police, précédemment
Directeur Central de la Police Judiciaire.

ARTICLE 2/- Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, le 15 AVRIL 1998

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to General Lansana Conte, is written over the date and above the printed name.

GENERAL LANSANA CONTE